



## AVIS N° 39/18

SEANCE DU	25/07/2018
INTITULE	PORTANT MODULATION DES ECARTS MAXIMAUX DES TITRES
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

### Article I :

Les écarts autorisés pour la séance de négociation n°1 826 du 30 Juillet 2018 seront comme suit :

Titre	ALL	AUR	SAI	ROUI	BIO
<b>Ecart maximal</b>	5%	5%	5%	5%	5%